



Journal des anthropologues
Association française des anthropologues

100-101 | 2005
Éducation, religion, état

Quelle place pour la recherche Nord-Sud ?

L'expérience du CLoEG Nord-Sud

Élisabeth Cunin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/1469>
ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2005
Pagination : 367-372
ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Élisabeth Cunin, « Quelle place pour la recherche Nord-Sud ? », *Journal des anthropologues* [En ligne], 100-101 | 2005, mis en ligne le 18 novembre 2010, consulté le 05 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/1469>

Ce document a été généré automatiquement le 5 mai 2019.

Journal des anthropologues

Quelle place pour la recherche Nord-Sud ?

L'expérience du CLoEG Nord-Sud

Élisabeth Cunin

- 1 Le Comité local d'organisation des États Généraux de la recherche Nord-Sud (CLoEG Nord-Sud) s'est constitué le 11 avril 2004 ; principalement composé de chercheurs de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), il a également compté sur la participation de chercheurs du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), d'universitaires travaillant dans les pays du Sud et de membres d'ONG¹. Dès son origine, la même question est revenue, sans qu'une réponse véritablement satisfaisante ne lui soit jamais apportée : quelle dénomination devions-nous adopter ? Recherche au Sud ? Pour le Sud ? Sur le Sud ? Recherche pour le développement ? Sur le développement ? Faut-il parler de Sud, de tiers-monde, de périphérie pour désigner les lieux d'exercice privilégiés de cette recherche ? Comment intégrer les remises en cause radicales du caractère eurocentré de toute pratique scientifique véhiculées par les études subalternes ou postcoloniales ? Et comment dès lors affirmer la spécificité d'une activité que l'on est incapable de nommer ? Sans doute le thème de la recherche Nord-Sud a-t-il été immédiatement accueilli, tant au sein du mouvement Sauvons la recherche que dans le cadre des États Généraux. Mais au prix de quels malentendus ? Car si pour certains la recherche Nord-Sud est largement diffusée, pratiquée par celles et ceux qui ont un collègue au Brésil ou au Sénégal, pour d'autres elle se réduit à une recherche d'urgence, destinée à satisfaire aux besoins alimentaires et de santé des pays du Sud.
- 2 Nous nous intéresserons ici à la place de la recherche Nord-Sud dans la synthèse nationale issue des États Généraux de la recherche. Rappelons que ce texte est le résultat de trois étapes principales : l'élaboration de synthèses régionales dans les différents CLoEG, Comités locaux d'organisation des États Généraux de la recherche ; les réunions du Comité d'initiative et de proposition (CIP), toute l'année sur les quatre thèmes de réflexion retenus (recherche et société, organisation et financement, statuts, évaluation) puis, durant l'été, à partir des synthèses des CLoEG² ; la mise en circulation du texte du

CIP, lu et corrigé par les différents CLoEG (le point culminant de ce va-et-vient ayant été les Assises nationales de Grenoble). Comme on le verra, les multiples formes prises par le passage sur la recherche Nord-Sud dans le texte de synthèse remis au gouvernement témoignent de ces incertitudes concernant la place de la recherche sur, pour, avec le Sud dans l'ensemble du dispositif de recherche français.

- 3 Dans la première version de la synthèse nationale (6 septembre 2004), la recherche Nord-Sud n'apparaît pas en tant que telle : seul un très court paragraphe appelle à « mieux situer la recherche nationale dans les relations Nord-Sud ». Il est rappelé, de façon quelque peu confuse, que la recherche française dépasse les frontières de l'hexagone « les individus qui interagissent avec la science de notre pays ne sont pas issus de la seule société française » alors que le « développement », sans autre précision, est réduit à une pratique internationale, privée de tout spécificité. Surtout, la recherche Nord-Sud est associée à la question de la « sécurité alimentaire » comme si les débats sur la recherche fondamentale, si virulents par ailleurs, avaient subitement perdu toute pertinence. Parler d'« élimination de la famine », c'est ainsi considérer que les chercheurs travaillant au Sud seraient les « humanitaires de la recherche », sorte de bonne conscience des autres chercheurs qui n'auraient, quant à eux, pas à se préoccuper d'enjeux planétaires, si ce n'est publier dans les meilleures revues anglo-saxonnes. De fait, la relation entre Nord et Sud est laissée dans l'imprécision la plus complète, en termes d'action conjointe entre le Sud, « qui a ses propres actions à conduire », et le Nord, « qui, par sa gestion interne, influence le fonctionnement mondial ». Au niveau des organismes de recherche, il est fait allusion à une fusion de l'INRA, de l'IRD, du CIRAD et du CEMAGREF, sans référence aucune aux modes de fonctionnement et aux objectifs propres à ces différentes structures et en rappelant une nouvelle fois que la recherche Nord-Sud ne concerne que l'agriculture et le développement. Finalement, seule la dernière phrase du texte sera conservée dans les versions ultérieures : « Seul le secteur public peut, d'une part, investir dans des domaines de recherche qui touchent à des intérêts planétaires dans des pays qui ne peuvent en assumer seuls la charge et, d'autre part, favoriser la formation et le développement d'une communauté de recherche dans ces pays ».
- 4 Ce texte n'a évidemment pas été accepté par le CLoEG Nord-Sud et a donné lieu à un échange de courriers électroniques entre le CLoEG Nord-Sud et les membres du groupe « Recherche et société » du CIP (le passage concernant la recherche Nord-Sud devant être inscrit dans la première partie du rapport du CIP portant sur la place de la recherche dans la société). De ces allers-retours résulteront trois nouvelles versions du texte, dont la dernière sera incorporée dans le document envoyé au ministère de la Recherche, le 9 novembre 2004. La modification la plus importante de la deuxième mouture, datée du 30 septembre 2004, touche à l'affirmation du caractère de bien public mondial du savoir qui, en tant que tel, doit être accessible aux pays du Sud. La synthèse revient également rapidement sur l'évolution de la recherche Nord-Sud, notamment l'abandon d'un modèle de recherche paternaliste et l'entrée dans une logique de partenariat bilatéral qui fait de la formation de communautés scientifiques au Sud l'un des enjeux centraux de l'activité de recherche. Mais l'ensemble du propos reste encore une fois trop marqué par l'association développement-solution de la misère du tiers-monde : les deux seuls cas de recherche Nord-Sud évoqués concernent la sécurité alimentaire et la santé.
- 5 Cette réduction de la recherche à des questions strictement techniques et humanitaires va enfin disparaître dans le texte du 26 octobre 2004, présenté lors des Assises nationales

des États Généraux de la recherche de Grenoble. Dès la première phrase, il est en effet rappelé que « la recherche Nord-Sud n'est réductible ni à une mondialisation des pratiques scientifiques venues du Nord, ni à une recherche humanitaire d'urgence dans les pays du Sud. Au-delà de l'illusion d'une libéralisation harmonieuse des rapports scientifiques entre pays riches, émergents et pauvres, elle vise à favoriser l'accès des communautés scientifiques du Sud dans toute leur diversité à la production, la diffusion et l'application des connaissances et à contribuer à une réflexion générale sur le développement des échanges scientifiques dans un monde globalisé ». Il est en particulier rappelé que la recherche Nord-Sud repose sur des compétences scientifiques « en rapport direct avec les besoins des populations (en matière d'agriculture, d'environnement, de santé par exemple) mais aussi celles qui permettent d'en analyser l'organisation et l'évolution (notamment dans le domaine des sciences humaines) ». La complémentarité entre sciences naturelles et sociales, entre recherche appliquée et fondamentale est ainsi mise en avant. La recherche Nord-Sud renvoie « à des questions de portée plus générale, relatives à la pertinence des différents choix de développement, à la disponibilité et à l'accessibilité des ressources, à la diffusion des savoirs comme à la prise en compte des contextes culturels et politiques locaux ». Enfin, si la coopération entre les différents organismes dédiés à l'international est appelée à être renforcée, ces redéfinitions doivent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie européenne qui serait définie en étroite collaboration avec les pays du Sud.

- 6 Outre quelques modifications dans l'ordre des paragraphes, c'est finalement la version présentée aux Assises qui sera retenue dans le texte remis au gouvernement le 9 novembre 2004. Soulignons que le texte final est plus de deux fois plus long que la version initiale proposée après l'été, qu'il fait l'objet d'un point particulier dans la première partie de la synthèse (1.2.7.b - Préserver et développer la recherche Nord-Sud) et que son écriture résulte d'une collaboration étroite avec les membres du CLoEG Nord-Sud. Néanmoins, si les évolutions du passage concernant la recherche Nord-Sud dans la synthèse des États Généraux montrent à quel point la mobilisation née avec le collectif Sauvons la recherche puis les réflexions menées dans le cadre du CIP ont permis une meilleure compréhension de la place de la recherche Nord-Sud au sein de la recherche française, elles doivent également nous inciter à être vigilants quant au chemin qu'il reste à parcourir. Si, auprès de nos collègues chercheurs, la recherche Nord-Sud est trop souvent appréhendée comme une démarche apportant des solutions techniques, comme un allié de l'humanitaire, voire parfois comme une forme d'action non dénuée d'un certain néocolonialisme, qu'en est-il au sein de la société française, des ONG aux partis politiques en passant par l'ensemble des citoyens ? Au moment où se met en place en France une réflexion aussi passionnante que nécessaire sur la relation entre science et société (autour, notamment, de l'analyse de l'émergence d'un tiers-secteur proposée par l'Association Sciences citoyennes), la recherche Nord-Sud ne pourrait-elle pas utilement contribuer à ce débat en se penchant sur la notion de « partenariat » – et, au-delà, de co-construction des demandes et problématiques de recherche – apparue pour combler le vide laissé par la fin du gaullisme (la science au service du rayonnement de la France dans le monde) et du mitterrandisme (la science au service des droits de l'homme et du tiers-monde) ? De même, les chercheurs travaillant au Sud ne sont-ils pas particulièrement bien placés pour réagir face à la marchandisation des connaissances et à la pseudolibération des échanges scientifiques annoncées par l'OMC ? Comment la recherche Nord-Sud peut-elle contribuer à donner à la mondialisation un visage qui ne soit pas seulement celui d'une concentration des ressources et des pouvoirs au sein de

quelques pôles ? Sans céder à une morale de la culpabilité ni au culte du progrès linéaire, quelles valeurs de solidarité et d'échange transmet aujourd'hui la recherche au Sud ?

- 7 Autant de questions que les États Généraux ont permis de poser avec plus d'acuité et sur lesquelles il reste à débattre dans une perspective de long terme...
-

NOTES

1. Site web : <http://slr-nord-sud.apinc.org/>
 2. Voir le site du CIP: <http://cip-etats-generaux.apinc.org/sommaire.php3>
-

AUTEUR

ÉLISABETH CUNIN

IRD